



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20231211-2023DECDEL13_1-DE



Date de la convocation : 5 décembre 2023
Séance du Conseil Municipal : 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD (sauf aux délibérations 41 à 43) - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND (sauf à la délibération 38) - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf aux délibérations 41 à 43) - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusés : Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Aurélie PAQUEREAU
Lilian BOSSARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 à la délibération 38
31 aux délibérations 41 à 43
Nombre de conseillers présents : 29
28 à la délibération 38
27 aux délibérations 41 à 43
Nombre de conseillers votants : 32
31 aux délibérations 38
30 aux délibérations 41 à 43

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

13- REGROUPEMENT DES BUDGETS ANNEXES RÉSEAU DE CHALEUR ET CHAUFFERIE BOIS DE LA TIBOURGÈRE ET CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS DE LA TIBOURGÈRE

L'instruction budgétaire et comptable M4 fixe le cadre de l'organisation budgétaire et comptable des services publics et commerciaux (SPIC), dont les réseaux de chauffage urbains.

Dans sa mise à jour au 1^{er} janvier 2023, il est indiqué que, pour une même activité, y compris en présence de plusieurs modes de gestion, les SPIC doivent faire l'objet d'un budget annexe unique par service. Or, la Ville des Herbiers gère chacun de ses réseaux de chaleurs (chaufferies bois situées l'une rue Saint-Etienne et l'autre zone de la Tibourgère) dans des budgets annexes indépendants.

Au vu de ces nouvelles dispositions, la Ville doit regrouper les budgets annexes Réseau de chaleur et Chaufferie bois de la Tibourgère en un seul. Pour cela, il est proposé d'intégrer, à compter du 1^{er} janvier 2024, le budget Chaufferie bois de la Tibourgère et tous les éléments le composant (actif, passif, immobilisations) au budget Réseau de chaleur.

A la suite de ce transfert, le budget Chaufferie bois de la Tibourgère sera clôturé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le paragraphe 3.3 du titre 1 de l'instruction M4 en sa version du 1^{er} janvier 2023,

Vu les budgets annexes Réseau de chaleur et Chaufferie bois de la Tibourgère

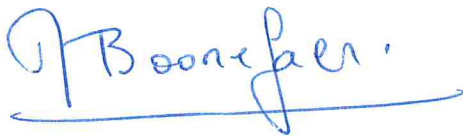
Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale, Commerce et Centre-ville du 29 novembre 2023,

Vu le rapport de Jean-Marie GRIMAUD,

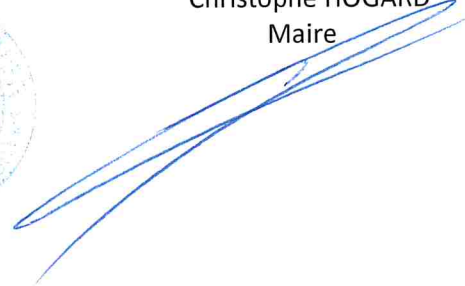
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de clôturer le budget annexe Chaufferie bois de la Tibourgère avec transfert des résultats, de l'actif et du passif au budget Réseau de chaleur à compter du 1^{er} janvier 2024
- autorise le Maire ou la conseillère municipale déléguée à signer tout document relatif à cette délibération et aux opérations de clôture du budget susmentionné

Marietta BOONEFAES
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 19.12.2023

Publié électroniquement le : 19.12.2023